



# **EVOLUTION DES COULEURS DE LICENCE IMPACT REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS 2018-2019**



*Bureau Fédéral du 30 mars 2018*

# REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

2017-2018

Suite aux propositions de modifications réglementaires sur les couleurs de licence, la Commission Fédérale des Compétitions et la Commission Haut-Niveau des Clubs ont réfléchi aux évolutions possibles sur les Règlements Sportifs Particuliers.

La première règle sur les couleurs de licence et l'interdiction des OH et RH reste valable et serait étendue aux JH nouvellement créées.

Pour ce qui est des maximums autorisés, l'objectif a été d'analyser l'impact de cette réforme réglementaire et d'émettre des propositions adaptées en fonction des divisions.

Les règles actuelles sont similaires sur certaines divisions, la réflexion a ainsi pu être faite sur 3 blocs distincts :

- NF1, NF2, NF3, NM2, NM3, PNF, PNM
- NM1
- LF2, LFB

# PROPOSITIONS REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

## NF1-NF2-NF3 NM2-NM3 PNF-PNM

### 2018-2019

Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite								
	Vert	Sans limite								
	Jaune	2		0		1		1		0
	Orange	0	OU	2	OU	1	OU	0	OU	1
	Rouge	0		0		0		1		1

**Option 1** : Pas d'évolution, simple adaptation à la nouvelle réglementation et la suppression des licences « Rouge »

**Option 2** : Adaptation des RSP en fonction de l'évolution

Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite				
	Vert	Sans limite				
	Jaune	2		0		1
	Orange	0	OU	2	OU	1

Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune	2		1
	Orange	0	OU	1

- 2 joueurs ressortissant d'un pays avec un accord particulier avec l'UE ne répondant pas aux critères de formation locale  
**OU**
- 2 joueurs, ressortissant d'un pays sans accord particulier avec l'UE et ne répondant pas aux critères de formation locale  
**OU**
- 1 joueur ressortissant d'un pays avec un accord particulier avec l'UE ne répondant pas aux critères de formation locale + 1 joueur ressortissant d'un pays sans accord particulier avec l'UE et ne répondant pas aux critères de formation locale

- 2 joueurs ressortissant d'un pays avec un accord particulier avec l'UE ne répondant pas aux critères de formation locale  
**OU**
- 1 joueur ressortissant d'un pays avec un accord particulier avec l'UE ne répondant pas aux critères de formation locale + 1 joueur ressortissant d'un pays sans accord particulier avec l'UE et ne répondant pas aux critères de formation locale

# PROPOSITION REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER LF2

## 2018-2019

Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite				
	Vert	Sans limite				
	Jaune	2	OU	1	OU	1
	Orange	0		1		0
	Rouge	0	0		1	

### PRECONISATION CFC - CHNC

**Proposition:** Pas d'évolution, simple adaptation à la nouvelle réglementation et la suppression des licences « Rouge »



*Il n'y a qu'une seule option sur la LF2 puisque les maximums autorisés sur les licences « Orange » et « Rouge » sont les mêmes*

Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite			
	Vert	Sans limite			
	Jaune	2	OU	1	
	Orange	0		1	

# PROPOSITION REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER LFB

## 2018-2019

Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite										
	Vert	Sans limite										
	Jaune	4		3		3		2		2		2
	Orange	0	OU	1	OU	0	OU	1	OU	0		2
	Rouge	0		0		1		1		2		0

### PRECONISATION CFC - CHNC

**Proposition** : Pas d'évolution, simple adaptation à la nouvelle réglementation et la suppression des licences « Rouge »



*Il n'y a qu'une seule option sur la LFB puisque les maximums autorisés sur les licences « Orange » et « Rouge » sont les mêmes*

Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite									
	Vert	Sans limite									
	Jaune	4		3		2					
	Orange	0	OU	1	OU	2					



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS  
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80